

DEC140792DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC090136DAJ du 2 novembre 2009 portant nomination de Mme Valérie Hospital aux fonctions de responsable du pôle Accord, propriété intellectuelle et valorisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC110653DAJ du 1^{er} mars 2011 portant nomination de Mme Marine Forissier aux fonctions de responsable du pôle ingénierie des structures de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC112842DAJ du 21 décembre 2011 portant nomination de M. Jean-Jacques Rivy aux fonctions de délégué aux élections et secrétaire du conseil d'administration ;

Vu la décision DEC112604DAJ du 4 janvier 2012 portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de directeur des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC123119DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de Mme Julie Zeler aux fonctions de responsable du pôle Nouvelles Technologies, Responsabilités de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC130964DAJ du 29 mars 2013 portant nomination de Mme Myriam Fadel aux fonctions de directrice adjointe des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC133134DAJ du 17 décembre 2013 portant nomination de Mme Gwendoline Joly-Jagot aux fonctions de responsable du pôle droit public économique et réglementation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC140736DAJ portant nomination de Mme Marie-Laure Bachelerie aux fonctions de responsable du pôle national de conservation des données et documents ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, les actes, décisions ou documents suivants :

a) En matière de précontentieux et contentieux :

- Les décisions de rejet des recours administratifs préalables ;
- L'ensemble des actes permettant d'assurer la défense du CNRS ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice des actions en justice dirigées contre les personnes physiques à l'exception des actions pénales introduites contre des agents du CNRS autres que celles relatives aux infractions de presse ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice des actions en justice contre les personnes morales ;
- L'ensemble des actes relatifs à l'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation ;
- Les décisions relatives à la protection fonctionnelle prévues par les dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

b) En matière de dons et legs :

Les actes consécutifs à l'acceptation des dons et legs dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires ainsi que les actes conservatoires et d'administration, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

c) En matière d'élections :

Les actes relatifs à l'organisation et à l'exécution des différentes consultations nationales des personnels de l'établissement, ou des personnels intéressés par les activités de l'établissement, dans le cadre des instances du CNRS et du comité national de la recherche scientifique.

d) En matière d'exécution contractuelle :

L'ensemble des actes relatifs à l'exécution des conventions, notamment ceux relatifs à la mise en œuvre des clauses d'audit et de contrôle des comptabilités spéciales prévues par contrat, notamment de licence ou d'exploitation.

e) En matière de conservation des données et documents:

L'ensemble des actes attachés à la conservation des données et documents de l'établissement.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Myriam Fadel, directrice adjointe des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision.

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques, et de Mme Myriam Fadel, directrice adjointe des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Valérie Hospital, Mme Marine Forissier, Mme Gwendoline Joly-Jagot, Mme Julie Zeler, M. Jean-Jacques Rivy, et à Mme Marie-Laure Bachelerie, à l'effet de signer, au nom du président, les actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4. – La décision DEC130978DAJ du 29 mars 2013 modifiée portant délégation de signature (Direction des affaires juridiques) est abrogée.

Art. 5. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs